

**VAR MATIN**  
**31/10/2024**

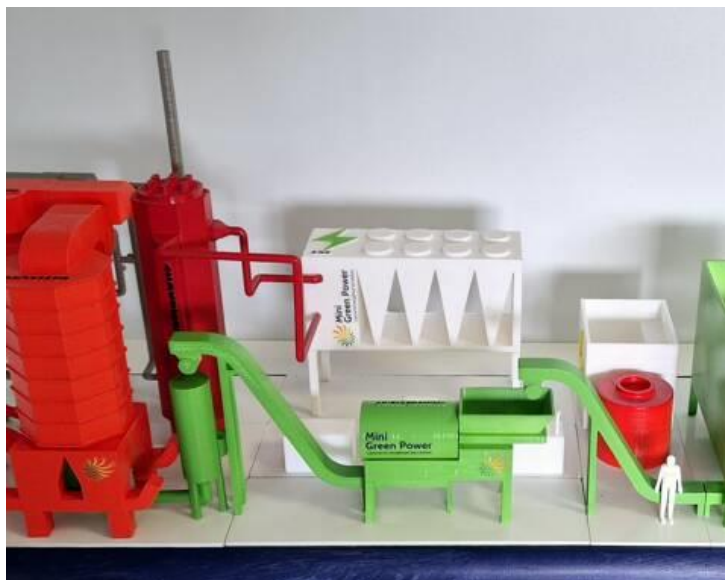
<https://www.varmatin.com/economie/mini-green-power-sauvee-par-un-contrat-de-50meur-954157decroche-son-premier-gros-contrat-370218/>

## **La startup hyéroise "Mini green power" sauvée par un contrat de 50 millions d'euros**

La startup hyéroise placée il y a un an en redressement judiciaire dont elle est sortie depuis vient de signer la vente de cinq mini centrales de production d'énergie avec un grand nom du secteur des déchets.

Article réservé aux abonnés

Marie-Cécile Bérenger Publié le 31/10/2024 à 17:45



Maquette d'une centrale de production d'énergie à partir de déchets sourcés en proximité. Photo DR

Mini Green Power, la startup hyéroise qui a conçu et commercialise de petites centrales capables de produire de l'énergie par la combustion de déchets sourcés à proximité mais aussi de combustible solide de récupération (CSR), annonce la signature d'un contrat cadre pour la réalisation d'un démonstrateur

de 1 MWth et de cinq centrales de 10 MWth permettant la valorisation d'un total de plus de 110.000 tonnes par an de CSR.

*"Au total, c'est un contrat de 50M€",* indique un porte-parole de la société qui dispose de seize brevets et avait été finaliste des trophées de l'INPI (Institut national de la Propriété industrielle), l'année dernière. Cette signature avec un grand groupe international du secteur des déchets – dont le nom est pour l'instant gardé confidentiel – est une très bonne nouvelle pour l'entreprise qui sort tout juste d'une procédure de redressement judiciaire et demeure en observation en ce début novembre. En septembre 2023, un incendie survenu dans les locaux où se trouve notamment son démonstrateur avait retardé la signature d'un certain nombre de commandes et plongé la société dans l'impossibilité de faire face à ses dettes, l'obligeant à se déclarer en cessation de paiements.

### **Augmentation de capital**

Après six mois de période d'observation dans le cadre du redressement, prolongée de six mois supplémentaire, qui a permis de protéger Mini Green Power, le capital social a en outre été augmenté il y a un mois, en faisant appel aux actionnaires de l'entreprise fondée il y a une dizaine d'années. Jean Riondel, le cofondateur, est propriétaire de 30% des parts de la holding qui détient 75% de l'entreprise, aux côtés de quelque 150 actionnaires. Les centrales commandées seront réalisées dans la continuité du démonstrateur, sur une période de cinq ans. Mini Green Power prendra en charge la conception, la fabrication, l'assemblage, les tests en usine ainsi que l'installation du démonstrateur et sa mise en route sur site. Ce démonstrateur sera testé à Hyères, puis installé sur un des sites du client. Sa mise en service est prévue au premier semestre 2025. Les centrales de 10 MWth seront installées entre 2026 et 2030.

*"La signature de ce contrat-cadre marque le début d'une aventure passionnante. Il prouve la confiance et l'engagement de notre partenaire envers notre entreprise et nous permet de nous projeter sur une collaboration à long terme. Nous sommes impatients de voir les résultats de cette collaboration fructueuse",* indique l'entrepreneur dans un communiqué.